



COMMUNIQUE AUX AGENT.E.S DU SAMUSOCIAL DE PARIS :

NOTRE REFUS DE SIGANTURE

DU PROJET D'ACCORD SUR LE TELETRAVAIL

Chères. et chers collègues,

La section syndicale **Sud Santé Sociaux** du Samusocial de Paris, tient à communiquer aux agent.e.s sur son refus de signer le projet d'accord sur le Télétravail.

Comme vous avez pu le constater, notre DRH a informé les agent.e.s de notre établissement, de la tenue d'une séance de signature du projet d'accord, en date du 21 juillet 2021 matin, en précisant quels syndicats avaient signé. Nous aurions souhaité de sa part un peu plus de discrétion, et peut-être, communiquer sur la réussite de l'accord à l'unanimité, ultérieurement.

Il est fait référence notamment à la circulaire du 26 mai 2021 issue du ministère de la fonction publique prévoyant la fin progressive des modalités de télétravail exceptionnel, mises en place pour contribuer à la gestion de la crise sanitaire que connaît le monde depuis 2020. En effet il est précisé dans cette circulaire qu' « à compter du 1^{er} septembre, si la situation sanitaire le permet : retour au régime de droit commun avec application du nouvel accord-cadre télétravail s'il est signé ».

Cet accord-cadre concerne le télétravail au sein de la fonction publique d'état à laquelle nous sommes rattachés. Cet accord a été signé le 13 juillet 2021 par tous les syndicats représentés à niveau national, et même l'**Union Syndicale Solidaires** (volet Fonction Publique), à laquelle **Sud Santé Sociaux** est rattachée. Cette signature n'a pas été réalisée de bon cœur. Notre **Union Syndicale Solidaires** avaient de nombreux griefs à faire sur son contenu, mais ne pas signer aurait empêché d'intégrer le comité de suivi notamment, pour veiller au bon déroulement de l'application de l'accord.

Notre **Union Syndicale Solidaires**, regrette notamment la précipitation, le manque d'écoute et les modalités de pression exercées pour obtenir coûte que coûte cet accord, de la part de la Ministre de la Transformation et de la Fonctions Publiques, Mme de Montchalin.

La section **Sud Santé Sociaux** du Samusocial de Paris, a été confrontée à cette même précipitation dans les modalités de mise en place et de déroulement des différentes réunions de concertations prévues au Samusocial de Paris. Nous ne dirons pas qu'il n'y a pas eu d'écoute, car sur de nombreux points importants nous avons réussi à nous entendre avec les représentant.e.s de la Direction Générale. Mais nous regrettons la forme que cela a pu prendre, en nous laissant peu de temps à la réflexion, au débat et à l'approfondissement de certains points clés qui faisaient encore nœud. Nous ne cautionnons pas non plus les pressions qui peuvent être exercées de part et d'autre, pour forcer la main à une section syndicale, libre comme la nôtre, à signer un accord. Nous avons été élu.e.s par les agent.e.s du Samusocial de Paris, pour notre autonomie.

Nous n'avons pas signé cet accord car :

1. Nous considérons que les règles de publicité et de clarté de fonctionnement des instances respectives devant officiellement valider cet accord, n'ont pas été respectées.

2. Le déroulé du calendrier de la tenue des réunions a été à plusieurs reprises chamboulé, rendant d'autant plus précaires les conditions de faisabilité de la tenue de celles-ci, sans compter l'absence de personnes clés, pourtant annoncées, indispensables pour mesurer le degré de garantie des droits en matière de respect des données personnelles et de la vie privée des agents.

Enfin, sur le fond, nous restons sur notre demande d'un versement pécuniaire pour les agent.e.s qui ont été forcé.e.s de télé-travailler pendant la pandémie, sur les périodes allant du 17 mars au 11 mai 2020 et du 29 octobre au 15 décembre 2020, à minima. Ceci est indispensable pour que l'on puisse envisager de signer ou valider l'accord via les instances".